

## **Compte-rendu de la réunion CCA**

**du 20 mars 2022 à la FFVoile 10h-15h**

### **1 Gestions des arbitres**

#### **1.1 Groupes d'arbitres nationaux**

La CCA a engagé une réflexion sur une évolution des groupes d'arbitres.

La CCA va réfléchir sur des outils de gestion des groupes pour une prochaine réunion CCA et proposera au BE une information concernant cet objectif.

Les avantages recensés pour la conservation des groupes sont :

- Motivation pour monter dans un groupe supérieur
- Liste visible des niveaux
- Aide aux désignations
- Reflet du niveau de compétence / disponibilité des arbitres

Les inconvénients listés sont :

- Liste des groupes peu consultés lors des désignations
- Temps administratif de gestion important
- Désignations sur des grades 3 indifféremment des groupes selon les dispo pour compléter les équipes
- Pas de méthodes d'évaluation des compétences des arbitres
- Caractères occultes des critères
- Démotivant selon l'attribution des groupes

#### **1.2 Indemnités kilométriques et procédure covoiturage**

Lors de la dernière Assemblée générale de la FFVoile, une modification du règlement financier a porté le taux de remboursement des indemnités kilométriques à 0,35 euros /km.

Pour favoriser le covoiturage, la CCA a souhaité mettre en place un taux supplémentaire de 1,4 fois x 0,35 euros pour le propriétaire de la voiture qui covoiture, en phase d'évaluation du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre pour les arbitres.

La CCA a donc mis en place un formulaire covoiturage pour payer la majoration du taux à l'arbitre qui a utilisé sa voiture (justificatif jenji).

Une communication a été faite sur ce point dans un mail « infos arbitres ».

### **2 Formation**

#### **2.1 Qualification de mouilleur et listing actuel**

Le référentiel mouilleur a été transmis au service formation et en cours de finalisation.

La CCA souhaite l'intégration au niveau national des mouilleurs référencés dans les ligues.

Décision BE : la qualification nationale de mouilleur a été voté et intégré aux corps des commissaires de régates. La FFVoile publiera les épreuves nécessitant l'utilisation d'un mouilleur national qualifié. Une formation/ regroupement des mouilleurs référencés doit être préparée pour 2023.

2.2 Arbitres espoirs (anciennement arbitres jeunes) : communication envers les arbitres régionaux/régionaux stagiaires et questionnaire de recrutement à tous les licenciés

La CCA souhaite la création d'un cahier des charges avec des épreuves d'initiation et du tutorat pour chaque arbitres espoirs.

Un questionnaire va être envoyé aux CRA pour savoir si elles sont partantes pour faire une formation spécifique aux arbitres espoirs entre 18-26 ans.

Le groupe communication de la CCA va faire un courrier aux licenciés de cette tranche d'âge pour le recrutement des arbitres espoirs.

### **3 Nouvelles Technologies & communication**

Le logiciel « jury décision » de Thibaut Gridel va être intégré au serveur de la FFV et proposé à tous les clubs.

La CCA va créer un teaser sur l'arbitrage spécifique à l'arbitrage féminin, jeunes et l'arbitrage en globalité. Le prestataire sera la société Overlap Production pour une prestation sur le Championnat de France Espoirs de Martigues.

La CCA souhaite créer une formation nouvelles technologies avec les thématiques applications téléphone, GPS, bouées dynamiques...

### **4 Règlement CCA et évolutions à venir**

Le règlement CCA va être revu en intégrant les changements sur les groupes, les détails des critères de renouvellement, la sensibilisation aux gestes qui sauvent.

### **5 Plan de développement CCA**

Questionner nos pratiques, nos attentes, est un enjeu important pour donner à la CCA et aux CRA des objectifs de développement de l'arbitrage. Une enquête a été envoyée aux CRA. Les résultats permettront de co-construire l'arbitrage de demain.

### **6 Dates prochaines réunions CCA**

18/06 A distance

20/09 18h A distance

9-10 décembre en présentiel



**Romain Gautier**

**Président de la Commission Centrale d'Arbitrage**